

de Londres, soit de l'évêque de Gibraltar. Elles sont entièrement distinctes des sociétés missionnaires pour l'évangélisation des infidèles dont les plus connues sont la *Society for the propagation of the Gospel* et la *Church mission society*.

On sait que d'après la théorie anglicane, l'Eglise catholique se composerait de trois branches : la latine, la grecque et l'anglo-saxonne. Et de fait, dans les annuaires autorisés de l'Eglise anglaise on est très surpris de trouver le Pape en tête de la hiérarchie catholique avec les évêques de la « branche latine », puis les patriarches et évêques de la « branche grecque », enfin les primats et autres dignitaires de la « branche anglicane ».

En vertu de cette théorie, la juridiction des évêques catholiques ou grec-schismatiques doit être scrupuleusement respectée. C'est ainsi que, sauf un seul cas, qui amena d'ailleurs d'énergiques protestations de la part des autorités anglicanes, aucun ministre anglican n'est ordonné sur le territoire soumis à la juridiction d'un évêque catholique étranger ; en ce qui concerne l'Europe les ordinations ont toujours lieu en Angleterre, dans le diocèse de Londres.

Il s'ensuit que les chapelains de l'Eglise anglicane à l'étranger sont exclusivement nommés pour subvenir aux besoins spirituels des membres des colonies anglaises qui font profession d'appartenir à l'Eglise établie et qu'ils doivent s'abstenir de tout prosélytisme ; s'ils agissent autrement, ils désobéissent en cela au principe de leur Eglise et aux ordres de leurs évêques.